

LA LETTRE

DU SCOT VALLÉE DE L'ARIÈGE

N°7 NOVEMBRE 2018

« L'attractivité économique et démographique du territoire de la Vallée de l'Ariège doit désormais s'inscrire en synergie avec des objectifs énergétiques et de déplacements novateurs. Ensemble, nous devons renforcer notre stratégie de développement du territoire, pour que la Vallée de l'Ariège reste un territoire de référence. »

Climat, mobilités durables, l'heure est à l'action

En prolongement de la démarche prospective SCoT, nous avons souhaité collectivement approfondir notre vision stratégique du territoire.

Ces nouvelles démarches peuvent se résumer en trois objectifs :

- **le défi du rayonnement et de la compétitivité de la Vallée de l'Ariège** fortement liée au cadre de vie périurbain et rural de la métropole toulousaine entre plaine, coteaux et montagnes pyrénéennes, fer de lance de notre attractivité,
- **le défi de la cohésion sociale**, entre une grande diversité de populations et d'activités économiques, une individualisation des rythmes de vie, une explosion des mobilités pour résorber les phénomènes d'exclusion,
- **le défi de la ville maîtrisée**, à travers un aménagement du territoire plus intégré, économe, et une gestion des déplacements mieux structurée.

Maîtriser notre capital commun, définir des principes de « bonnes conduites » permettront de rendre efficaces les mesures d'anticipation et d'adaptation aux changements à venir. Voilà en quelques mots la feuille de route assignée au Syndicat de SCoT.

Le Président, Roger SICRE.

Le Plan Climat:

dernière ligne droite avant la mise en œuvre opérationnelle

L'étude Plan Climat-Air-Energie Territorial va arriver à son terme après une année intense de travail, de concertation et de réflexions partagées. À l'issue de ces travaux, dès le printemps 2019, les premières actions en faveur de la transition énergétique et climatique de la Vallée de l'Ariège seront mises en œuvre.



POURQUOI UN PLAN CLIMAT ?

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. Les conséquences de ce phénomène impactent notre environnement et nos modes de vie de façon significative. Or, selon les projections les plus récentes (rapport spécial du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat – GIEC), **le climat pourrait se réchauffer de de 1 à 3,7 °C d'ici la fin du XXI^e siècle**, d'où la nécessité d'une action ambitieuse déclinée à tous les niveaux, en débutant par notre proximité rurale.

Face au foisonnement de chantiers à mettre en œuvre, le Plan Climat est le nouvel outil de développement durable, complémentaire au Plan SCoT, dont la finalité première sera la lutte contre le changement climatique. Il s'articule autour de deux volets :

- un volet « atténuation » dont l'objectif est la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- un volet « adaptation » visant à réduire les vulnérabilités du territoire aux évolutions à venir du Climat.

Il s'agit ensemble de définir une stratégie dans plusieurs domaines d'actions (aménagement du territoire, bâtiments, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie...). Ainsi, c'est tout le territoire de la Vallée de l'Ariège qui est désormais en route vers la transition énergétique et climatique.

La Vallée de l'Ariège, en quelques chiffres



- + 15 % de consommation énergétique qu'en Région Occitanie
- Seulement 24 % de la consommation énergétique couverte par la production d'énergies renouvelables
- + 16 % d'émissions de gaz à effet de serre qu'en Région Occitanie
- Une facture énergétique locale s'élevant à 183 millions €/an pour une moyenne de 1 830 €/an par ménage
- Pour autant, 60 % d'émissions de gaz à effet de serre captées dans les forêts et sols agricoles
- Aucun épisode de pollution atmosphérique enregistré en 2017.

LE PLAN CLIMAT EN ACTIONS !

Le Plan Climat Vallée de l'Ariège doit en effet répondre aux objectifs et aux enjeux mis en avant dans le cadre de l'état des lieux du territoire. En premier lieu, l'objectif Territoire à Énergie Positive (TEPOS) fixé par les élus du Syndicat de SCoT, implique :

- la réduction des consommations énergétiques de 46 %
- la multiplication par 2,4 de la production d'énergies renouvelables d'ici 2050.

Les enjeux de réduction des consommations énergétiques sont prégnants dans les secteurs :

- résidentiel pour lutter contre la précarité énergétique
- transports pour impulser des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

UNE STRATÉGIE EN CINQ AXES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU PLAN CLIMAT

Porter l'aménagement de la Vallée de l'Ariège vers l'excellence énergétique et environnementale

Promouvoir la sobriété énergétique et des usages des bâtiments

Développer des modes de déplacement économes et moins carbonés, adaptés au territoire rural et de montagne



Promouvoir un développement économique et une agriculture résolument tournés vers la transition énergétique

Conforter la production d'énergies renouvelables et locales

Le Plan Déplacements :

une stratégie locale pour une mobilité durable

Parallèlement au Plan Climat, les élus du Syndicat de SCoT lançaient une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Déplacements à l'échelle du territoire de la Vallée de l'Ariège. Retour sur les premiers apports et enseignements de cette étude.

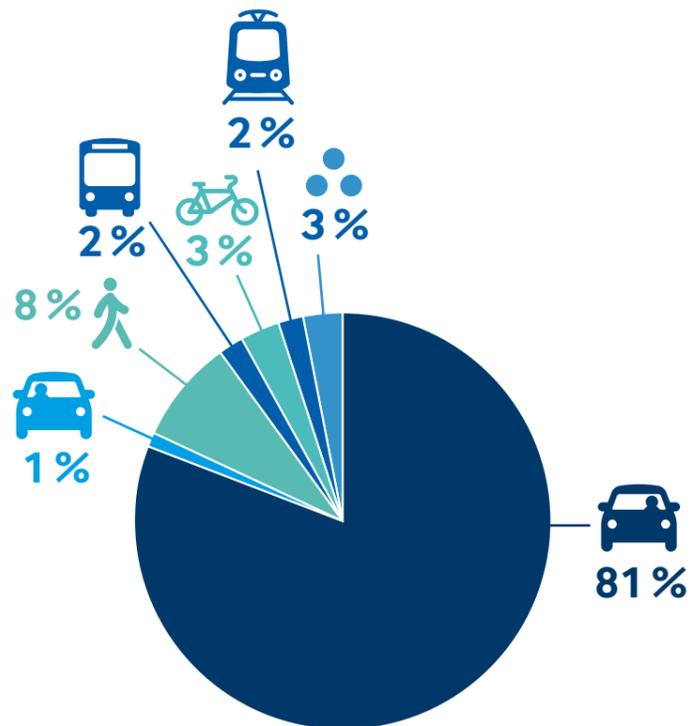


UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT...

Le diagnostic territorial, véritable photographie de la Vallée de l'Ariège, dresse un portrait du territoire en termes de mobilité et en établit les caractéristiques suivantes :

- des **déplacements longs en distance** mais pas en temps, par rapport à des territoires plus urbains,
- une hégémonie de l'usage de la voiture particulière, **81 % des déplacements domicile-travail** s'effectuent en voiture,

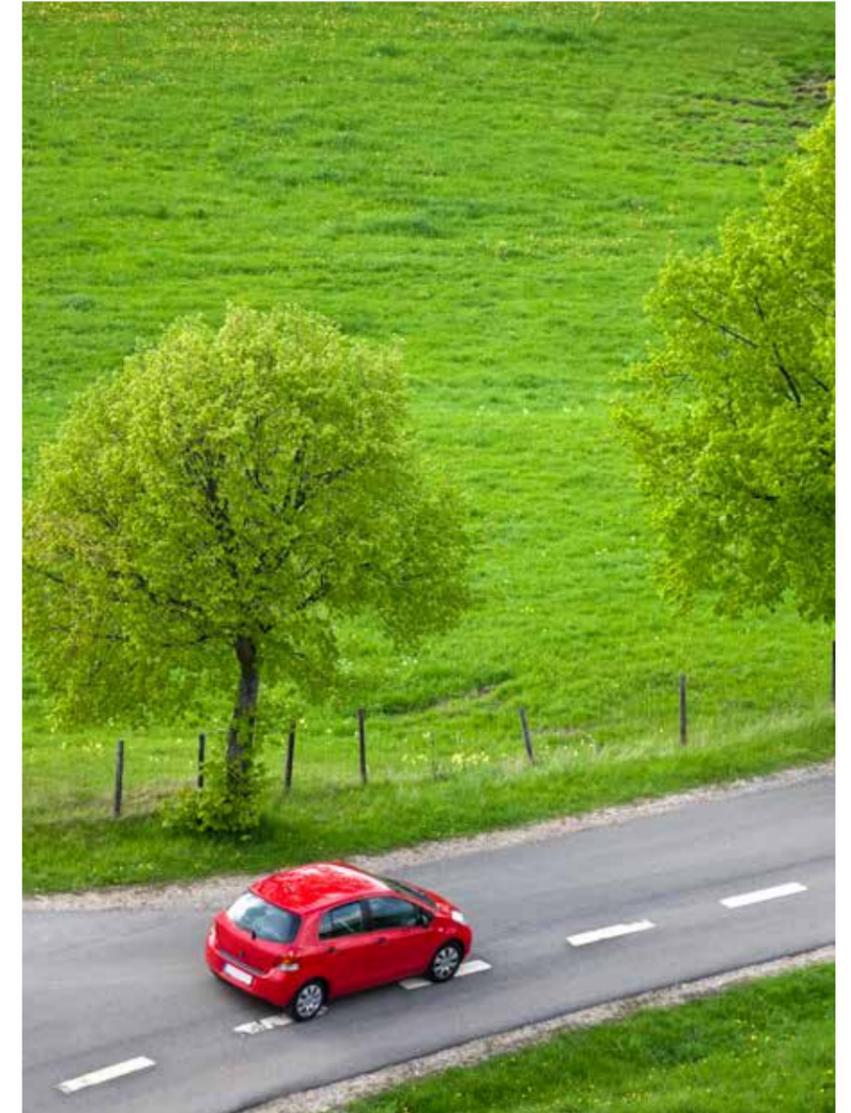
- une **part importante de déplacements de courte distance qui s'effectuent en voiture** (des déplacements inférieurs à 5 km de distance incitant au report modal vers les modes actifs),
- une **immobilité** plus forte notamment pour les personnes de +65 ans qui représentent, ici, 27 % de la population,
- un **faible usage des déplacements intermodaux**. Le TER est sous utilisé pour les déplacements internes alors même que le territoire bénéficie d'une ligne avec une bonne fréquence et un bon nombre de gares/haltes ferroviaires structurent le territoire,
- des **flux d'échanges routiers** importants entre la Vallée de l'Ariège et ses territoires limitrophes.



LA CONCERTATION DU PLUS GRAND NOMBRE, UN GAGE D'ACCEPTABILITÉ

Comme pour le Plan Climat, la démarche Plan Déplacements nécessite, de par son caractère volontaire, une réelle implication de tous et une animation de la démarche qui soit pro-active.

La démarche doit être partagée, concertée, enrichie par les apports de tous. En effet, à chaque étape de l'élaboration du document, l'expertise de l'ensemble des forces vives du territoire doit être sollicitée car les actions qui seront portées par la suite doivent avoir été élaborées en accord avec le plus grand nombre. Les contours de la stratégie mobilité ont été dévoilés au public au début de l'été. Dès le 1^{er} trimestre 2019, les actions qui découleront de cette stratégie seront issues d'une co-production mise en synergie par le Syndicat de SCoT, les intercommunalités membres aux services de la mobilité de nos populations et acteurs économiques.



Se déplacer autrement en Vallée de l'Ariège: une stratégie adaptée au territoire

La stratégie doit répondre à trois grands objectifs :

- permettre une mobilité pour tous et pour tous les territoires : les solutions de mobilité doivent s'adapter à des territoires contrastés (plaine, montagne, pôles urbains) et les offres de transport et de services doivent répondre aux attentes de l'ensemble des publics,
- faciliter l'accessibilité à la Vallée de l'Ariège et à ses pôles générateurs de déplacements. En effet, que l'on vienne de la métropole toulousaine, l'Andorre ou les autres territoires riverains, on doit pouvoir accéder facilement et de façon performante à notre territoire. Cet objectif conditionne le développement de l'attractivité de la Vallée de l'Ariège,
- préserver notre environnement et notre cadre de vie.

Un SCoT Rural Grenelle 1^{re} génération : à faire évoluer au regard d'enjeux d'actualité

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de l'Ariège a été adopté le 10 mars 2015. Il constitue l'un des plus importants documents-cadre des politiques publiques locales à visée d'avenir, témoignant de la volonté de 3 intercommunalités de travailler ensemble et de se doter de règles partagées pour dessiner et faire vivre notre territoire, aux portes de l'agglomération toulousaine.

UN SCÉNARIO PROSPECTIF À RÉINTERROGER...

Inédit, ce Plan SCoT constituait le premier exercice de planification depuis vingt ans à cette échelle sur le territoire allant de Saverdun/Mazères à Tarascon-sur-Ariège, ce qui explique qu'il se soit d'abord concentré sur certains fondamentaux : protéger les espaces naturels et agricoles, arrêter la dispersion urbaine, rendre le développement urbain plus resserré autour de centralités existantes, articuler plus intimement transport et urbanisme.

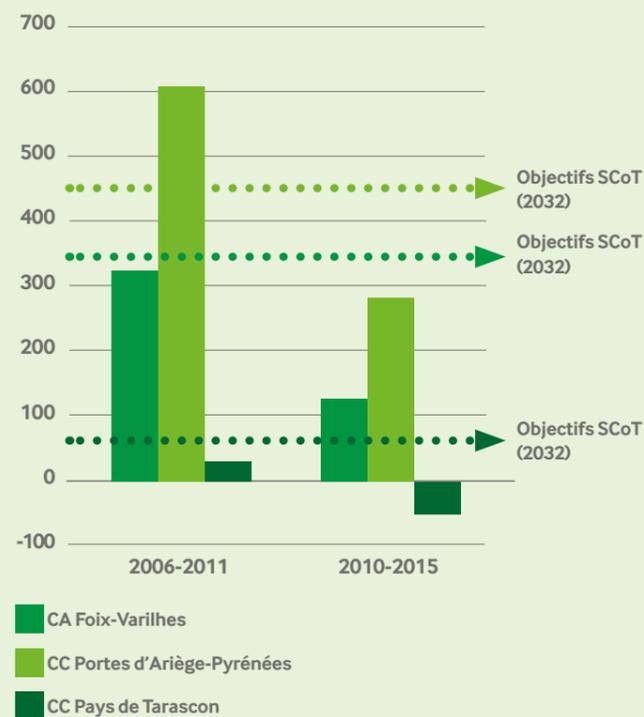
Désormais, les élus vont devoir œuvrer à ce que le prochain document stratégique SCoT « 2^e génération » soit plus vertueux en matière d'excellence architecturale, paysagère et patrimoniale, permettant d'établir de grands scénarios pour « l'éco-territoire Vallée de l'Ariège », intégrant les volets « Climat-Air-Energie » et « Mobilités Durables » des Plans en cours de finalisation.

Outre les nécessités juridiques, plusieurs éléments motivent un retour sur le document actuel :

- la **nouvelle carte intercommunale** ayant amené la constitution de deux nouveaux établissements publics de coopération intercommunale, la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes et la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, aux côtés de la Communauté de communes du Pays de Tarascon,
- des **démarches communautaires** en cours qui réinterrogent la réalité du scénario prospectif démographique et économique SCoT à horizon 2032, s'éloignant des années 2000-2010 de forte croissance qu'a pu connaître notre territoire,
- le **futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires Occi-**

tanie 2040, finalisé au printemps 2019 pour viser une approbation en 2020 ; document qui constituera notre nouvelle feuille de route assignée aux territoires urbains, périurbains et ruraux de notre nouvelle Région.

EVOLUTIONS ANNUELLES DE LA POPULATION PAR EPCI DU SCOT 2006-2015



Source : INSEE RP 2014, extrait CoPil PLH de l'Agglomération Pays Foix-Varilhes, AUAT.

Connaître les enseignements d'un 1^{er} Projet de territoire SCoT

L'évaluation du Plan SCoT lancée dès 2019 nous permettra de connaître les causes d'une relative inflexion de l'attractivité de la Vallée de l'Ariège, afin de réactiver les leviers de dynamiques plurielles. Peu dense, le territoire présente une variété de tissus urbains que les développements de ces dernières décennies tendaient à uniformiser. Outre l'urbanisation, les montagnes pyrénéennes, les coteaux du Plantaurel et la plaine de l'Ariège, l'eau et les paysages naturels structurent un cadre de vie remarquable, atout reconnu du territoire au niveau régional.

LES ÉQUILIBRES ET LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE : LES QUESTIONS DE DEMAIN

- accentuer l'effort sur le renouvellement urbain de nos centralités urbaines et villageoises,
- penser, au-delà du foncier, aux modèles de développement et à la multifonctionnalité des activités agricoles, en lien avec l'environnement, la ville et son bassin de vie...
- approfondir l'analyse en matière d'optimisation du

foncier pour le développement de l'emploi, en sites d'activités comme en zone urbaine mixte, afin de s'inscrire dans une rupture par rapport aux tendances passées,

- revisiter les stocks encore disponibles : sont-ils tous pertinents ? La conservation d'une capacité de développement implique d'analyser l'offre au regard des besoins et des nouvelles dispositions de compensation environnementale, de protection agricole...

L'ORGANISATION DU TERRITOIRE : LES QUESTIONS POUR DEMAIN

- comment prendre en compte dans l'organisation des territoires les différentes échelles de perception, du territoire de l'intercommunalité en passant par la commune, au quartier de vie ?
- quelle évolution du tissu urbain est acceptable et répond aux besoins des habitants : quelles formes urbaines ? Comment rapprocher emplois, services, nature, espaces de rencontre et de multimodalité etc. au plus près des habitants, dans le respect des identités urbaines et paysagères ?



Le Syndicat de SCoT :

une structure dynamique au service de ses membres

Organisme accompagnateur et co-producteur du « référentiel territorial » de demain, le Syndicat de SCoT couvre des dynamiques complémentaires (aménagement, énergies, mobilités), sorte de « porter à connaissance » pour éclairer les décideurs locaux et préfigurant des stratégies de coopération entre nos territoires.

Le Syndicat de SCoT développe trois grandes missions, au service du territoire, des intercommunalités membres et des communes :

- Appui à l'élaboration de **politiques publiques**, de **stratégies d'aménagement** et de planification,
- Observation des **dynamiques des territoires**, analyses, éclairages et perspectives,
- Accompagnement à l'**expérimentation**, à l'émergence de projets, à l'innovation des méthodes.

N'hésitez pas mobiliser notre Equipe-Projet au service du Territoire.

www.scot-vallee-ariège.fr

*Echanger
Relayer*

*Dialoguer
Alerter
Soutenir*

*Collégialité
Retour
d'expériences*